



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1665

Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon 2, pour l'organisation des conférences Amphi des Arts

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 DECEMBRE 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BERRA, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme ROUX de BEZIEUX (pouvoir à Mme SANGOUARD), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme BLEY (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme PICOT (pouvoir à M. SECHERESSE), M. BRAILLARD (pouvoir à Mme HOBERT), M. BERAT (pouvoir à Mme BALAS), M. TOURAIN (pouvoir à M. LE FAOU), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. BERNARD (pouvoir à Mme AIT MATEN)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BOUDOT

2015/1665 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE DE LYON / MUSEE DES BEAUX-ARTS ET L'UNIVERSITE LYON 2, POUR L'ORGANISATION DES CONFERENCES AMPHI DES ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 novembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

En raison de leur proximité intellectuelle, l'Université Lumière et le MBA de Lyon souhaitent collaborer à des projets culturels et scientifiques.

Dans ce cadre, ils ont souhaité mettre en place des grandes conférences d'histoire de l'art nommé « Amphi des Arts », auquel ils ont souhaité la contribution d'un centre de recherches sous tutelle de l'Université Lumière, le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes ou LARHRA et en particulier de l'équipe « Art, imaginaire, société » qui fédère les historiens de l'art des sites lyonnais et grenoblois du LARHRA, dont les chercheurs qui s'intéressent aux relations entre l'art, les artistes et la société ainsi qu'aux interactions entre les imaginaires individuels et collectifs.

Deux conférences seront organisées annuellement. Les conférenciers, nationaux ou internationaux, de grands noms de la discipline, sont choisis sur proposition de l'équipe d'historiens de l'art du LARHRA, en concertation avec l'équipe scientifique du MBA de Lyon.

Les conférences sont accueillies dans le Grand Amphithéâtre de l'Université Lumière (site du campus Berges du Rhône de Lyon) et ouvertes au public. Elles seront suivies d'une publication.

Le coût estimé pour chaque conférence est le suivant :

▪ La prise en charge du conférencier de 1.500,00 € :

- rémunération : 800,00 € ;
- trajet : 500,00 € ;
- hébergement : 200,00 €.

▪ L'organisation du cocktail de 500,00 €.

▪ L'édition de l'ouvrage du texte de la conférence illustré (incluant l'iconographie et la fabrication) via les PUL de 4 000,00 €.

Soit un total de 6.000,00 € pour chaque conférence, soit un budget prévisionnel de 12.000,00 € annuels.

Le montant total des frais relatifs à l'organisation des deux conférences (prise en charge du conférencier et organisation du cocktail), se

chiffre à 4 000 € annuels. Ce montant est réparti à égal montant entre l'Université Lumière Lyon 2 et le MBA de Lyon, soit 2 000 € chacun.

A l'occasion de ces deux conférences, deux ouvrages sont édités, pour un montant annuel de 8 000 €. La charge financière de l'ensemble des frais relatifs à la publication des travaux présentés lors de chaque conférence est partagée entre l'Université Lumière, le LARHRA et le MBA de Lyon, soit une participation de 3 000 € pour le Musée des Beaux-Arts. Le MBA de Lyon recevra à titre gracieux de la part de l'Université Lumière, via son éditeur les PUL, 150 exemplaires de chacun des ouvrages pour un usage strictement non commercial.

Les conditions de ce partenariat sont formalisées dans la convention jointe au rapport pour établir notamment les modalités d'organisation et le financement de ces événements.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

### **DELIBERE**

1. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lumière Lyon 2, pour l'organisation de grandes conférences d'histoire de l'art ou « l'Amphi des Arts » est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les dépenses correspondantes, d'un montant de 5 000 € par an sur les exercices 2016, 2017 et 2018, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Ville de Lyon, programme COLLECBA, chapitre 011, nature 6238.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN